

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 36 (2009)
Heft: 2

Artikel: Politique : les empreintes digitales dans le passeport?
Autor: Lenzin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912123>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berne et Bruxelles débattent de l'imposition des sociétés

Après le plébiscite de la libre circulation des personnes, la Suisse et l'Union européenne négocient le transit d'électricité et le libre-échange agricole. L'UE veut en plus mettre fin aux priviléges fiscaux cantonaux pour les sociétés étrangères.

Par René Lenzin

Le 8 février, le peuple suisse a définitivement confirmé l'accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes et l'a étendu aux nouveaux États membres de l'UE, la Bulgarie et la Roumanie (voir page 12). Cela représente certes une grande avancée sur le chemin des négociations bilatérales, mais la route est encore très longue. Dans deux domaines surtout, Berne et Bruxelles mènent actuellement des négociations sur d'autres accords:

- En tant que pays situé au cœur de l'Europe et important producteur d'électricité, la Suisse occupe une position centrale dans le marché de l'électricité européen libéralisé. Les deux parties aspirent donc à conclure un accord sur le transit d'électricité.
- L'accroissement du libre-échange dans le domaine de l'agroalimentaire fait lui aussi l'objet de négociations. Il s'agit de supprimer les droits de douane protectionnistes et les contingents et d'harmoniser les prescriptions en matière de production. Le dossier est contesté en politique intérieure: les partisans attendent des prix à la consommation plus bas, les opposants craignent pour l'exis-

tence de nombreux agriculteurs. À côté, des discussions ont lieu à propos de dossiers de moindre importance, qui résultent pour la plupart du développement du droit de l'UE. Un accord-cadre sur des négociations bilatérales est à l'ordre du jour depuis longtemps pour pouvoir entreprendre de manière judicieuse les éventuelles adaptations des lois suisses induites par de telles dispositions nouvelles. Il s'agit là d'un dialogue institutionnalisé qui irait au-delà des groupes d'experts qui existent déjà dans certaines spécialités. La ministre des Affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey, a remis un tel accord sur le tapis après la votation du 8 février, mais les réactions des partis ont été plutôt froides. De nombreux politiciens craignent que l'UE ait l'intention de s'en servir pour que la Suisse intègre automatiquement son droit. Cela ferait en fin de compte de notre pays une sorte de membre B de l'UE.

Des négociations sans négocier

Le dossier le plus épique dans les relations entre Berne et Bruxelles ne fait pas l'objet de

négociations officielles: l'imposition des sociétés européennes en Suisse. Depuis longtemps, de nombreux pays de l'UE se formalisent de l'imposition différente selon le canton et en partie très faible pour les sociétés boîte aux lettres, c'est-à-dire des sociétés qui n'ont qu'une adresse en Suisse, mais aucun employé. De plus, l'UE critique l'inégalité de traitement des sociétés holding nationales et étrangères en Suisse. Les premières ne peuvent exercer aucune activité commerciale propre, les secondes y sont en revanche autorisées. Cela leur permet de gérer leurs bénéfices dans l'UE, mais d'être imposées dans le paradis fiscal suisse.

Lançant un ultimatum, Bruxelles exige la suppression de tels priviléges fiscaux, car ceux-ci transgesseraient l'accord de libre-échange de 1972. Sans concession sur ce point, l'UE a averti qu'elle n'avancerait pas dans les autres dossiers. La Suisse conteste une relation avec l'accord de 1972 et ne veut pas non plus négocier son système d'imposition avec autonomie cantonale. Le Conseil fédéral est toutefois prêt à faire une concession à l'UE par le biais de réformes autonomes. En décembre, il a pour cela lancé des propositions: suppression des sociétés boîte aux lettres, interdiction d'activité commerciale des holdings étrangers. Seules restent en suspens les répercussions que ces mesures auraient sur la place économique et la question de savoir si elles seraient à même de calmer les esprits dans l'UE.

pas assez élevée en cas de sauvegarde centralisée des données biométriques.

Les empreintes digitales dans le passeport? Le 17 mai, le peuple se prononcera sur les passeports biométriques et la médecine complémentaire. Par René Lenzin

Dès la fin de cette année, tous les passeports devront contenir ce qu'on appelle des données biométriques. Concrètement, il s'agit d'une puce sur laquelle sont enregistrées une photo d'identité et les empreintes digitales du titulaire. Le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de stopper la production des passeports actuels et de ne plus délivrer désormais que des documents de voyage biométriques. Les passeports actuels restent toutefois valables jusqu'à leur date d'expiration. Le référendum a été saisi contre cette décision, de sorte que le peuple doit maintenant se prononcer.

Du point de vue formel, cette décision n'est autre que la transposition du droit européen. En adhérant aux accords de Schengen, la Suisse s'est engagée à en accepter égale-

ment l'évolution. L'Union européenne ayant déclaré que les passeports biométriques sont obligatoires, la Suisse franchit elle aussi cette étape. Toutefois, ce ne sont pas les pays européens mais bien les États-Unis qui ont déclenché ce développement. Après les attentats du 11 septembre 2001, les dispositions relatives à l'immigration ont été renforcées. Ceux qui pouvaient jusqu'ici entrer sur le territoire sans visa, ne le pourront plus qu'avec un passeport biométrique.

Au Conseil des États, la décision a été presque incontestée: elle a été acceptée par 36 voix contre 2. Il y a eu plus de résistance au Conseil national, qui l'a approuvée par 94 voix contre 81. Les opposants déplorent le fait que la protection des données ne serait

«La Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte complète des médecines complémentaires». C'est cette phrase que la majorité du Parlement veut inscrire dans la Constitution contre la volonté du Conseil fédéral. L'objectif est de donner plus de poids aux thérapies alternatives telles que la médecine anthroposophique, l'homéopathie, la thérapie neurale, la phytothérapie et la médecine chinoise traditionnelle. Médecine conventionnelle et médecine complémentaire devraient collaborer plus étroitement. La nouvelle disposition est le contre-projet d'une initiative populaire qui va encore plus loin, mais qui a été retirée entre-temps. Le Conseil national a adopté le projet par 152 voix contre 6, le Conseil des États par 41 contre 0.